

**MARCHE SIMPLIFIE DE SERVICE
POUR LE COLLEGE VICTOR HUGO A SAINT-YORRE**

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : COLLEGE VICTOR HUGO
RUE PABLO NERUDA
03270 SAINT-YORRE

Représenté par : Mme Pizon Catherine
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Collège de
Saint-Yorre

B - MARCHE N° 05/2009

Date de signature

Objet du marché : Dégraissage, nettoyage et désinfection des systèmes
d'extraction de cuisine du collège de Saint-Yorre

Date de début de consultation

Le 09 JUIN 2009

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code
des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures
Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

CHAPITRE II. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 206 000 € H.T.)

Chapitre III.- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le 24 JUIN 2009 à 16H00

B. Modalités d'envoi

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. Adresse de réception

les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

COLLEGE VICTOR HUGO (A L'ATTENTION DE Mme PIZON)

RUE PABLO NERUDA

03270 SAINT-YORRE

Les plis devront comporter l'intitulé du marché « DEGRAISSAGE, DESINFECTION DES SYSTEMES D'EXTRACTION DE CUISINE DU COLLEGE DE SAINT-YORRE » et la mention « NE PAS OUVRIR »

D. Critère de choix avec leur ordre de priorité

	Pondération
1. Coût de l'intervention	100%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. DUMONT, Gestionnaire Tél. : 0470592919

F. Variantes

Sans objet

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet le dégraissage, nettoyage, la désinfection des systèmes d'extraction de cuisine du collège Victor Hugo de Saint-Yorre pour l'année 2009

Article 2 : Allotissement

Néant.

Article 3 : Période d'intervention

Entre le 3 juillet et le 25 août inclus
L'intervention devra être effectuée au plus tard pour le 25 août 2009
(Le collège est fermé du 10 juillet au 21 août 2009 inclus)

Article 4 : Détail des installations

3 hottes murales inox
21 filtres chocs
1 plénum de jonction
6 m de gaine horizontale en faux plafond (Zone cuisson)
6 m de gaine verticale
2 m de gaine horizontale en faux plafond (Zone plonge)
1 moto ventilateur en toit terrasse accessible
3 m de gaine de refoulement
1 caisson d'extraction en faux plafond

Article 5 : Précautions sanitaires

Les produits utilisés devront être conformes à l'arrêté du 27/10/75 sur les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires

Article 6 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 19/03/2009).

Article 7 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Le détail des installations objet du présent marché (article 4 du présent document)

Article 8 : Assurance

Le prestataire fournira en retour de la présente consultation, les assurances souscrites couvrant les risques pouvant résulter de l'exécution des travaux objet du présent marché

Article 9 : Avance forfaitaire

Sans Objet

Article 10: Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Les prix sont fermes

Rythme de paiement

A réception de la facture correspondant à l'intervention effectuée

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 7.

Le délai global de paiement est fixé à 40 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 11 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 12 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours . Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte
d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
La Principale

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception
postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre IV)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, V et VI)*